



Débat  
Public  
Projet  
Penly 3

cahier d'acteurs n°28

## L'avenir de l'industrie nucléaire

Pour la CFDT, l'avenir de l'industrie nucléaire doit s'examiner dans le cadre global d'une intégration européenne renforcée. En effet, le cadre européen est aujourd'hui le seul pertinent pour construire une politique industrielle, plus encore une politique énergétique pérenne. Cette dernière doit également tenir compte des enjeux du développement durable, Elle doit enfin participer à l'atteinte des perspectives d'accords internationaux contraignants sur les émissions de tous les gaz à effet de serre et les particules fines aux conséquences néfastes pour la santé.

Le débat autour de l'engagement de construction d'un nouveau réacteur EPR à Penly doit être l'occasion d'examiner l'ensemble de ces points au regard de quatre priorités :

- l'intégration de cette politique dans les objectifs du "paquet énergie" européen, dit des 3 x 20 (amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique, diminution de 20 % de la consommation d'énergie, augmentation de 20 % de la part d'énergies renouvelables) et des objectifs français du Grenelle de l'environnement,
- la mise en place d'une politique dynamique et incitative de maîtrise de la consommation énergétique,
- la réelle diversification du mix énergétique, favorisant l'émergence des énergies renouvelables,
- le maintien de toutes les options énergétiques ouvertes (ne se fermer aucune porte concernant les sources d'énergies à utiliser, nucléaire ou autre).

## Acceptation par le public

La CFDT se félicite de la tenue de ce débat public car elle est très préoccupée de la tournure que prennent les débats lorsqu'il s'agit de problèmes de société comportant une forte composante technico-scientifique. Celui-ci doit permettre de dépasser les clivages idéologiques pour aller sur le fond qui nous amènera à trouver le bon équilibre entre l'intérêt général, la logique industrielle et la sécurité des personnes et des biens. L'acceptabilité du public est une condition sine qua non qui passe par cet équilibre.

Pour la CFDT l'annonce de la construction d'un EPR sur le site de Penly a été inac-

ceptable tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme parce qu'elle a été faite par le Président de la République sans aucune concertation en amont. Sur le fond parce qu'elle ne correspond pas à un besoin mais simplement à une réponse faite à des intérêts privés d'industriels. Le débat doit donc permettre de remédier à cela. La question de l'acceptabilité par le public est étroitement conditionnée à la responsabilité de l'Etat en tant que garant de l'intérêt général, notamment de la sûreté des installations et de la protection de l'environnement. Elle dépend aussi de la capacité du même Etat à agir sur la responsabilité sociale des entreprises.

# La politique énergétique et la place du nucléaire

Aujourd'hui la France est pourvue de 58 réacteurs qui représentent une puissance installée de 63 000 MW (millions de watts). Un réacteur nucléaire de type EPR (1 600 MW) est en construction à Flamanville depuis 2006. La demande française en électricité augmente parallèlement à la croissance du PIB quoiqu'avec un taux légèrement plus faible, du moins tant que

l'efficacité énergétique<sup>1</sup> continue à s'améliorer. Le parc électronucléaire français produit aujourd'hui près de 80 % de notre électricité. Pour la CFDT, cette proportion d'électricité d'origine nucléaire dans le bilan français est encore trop importante et ne permet pas un mix optimum.

## Quelle part pour l'électronucléaire en France ?

Pour la CFDT, la part du nucléaire, tout en restant importante, doit revenir à un niveau plus raisonnable que le taux atteint actuellement. Une telle situation nous rend trop dépendants d'une technologie unique de production d'électricité et, du fait des caractéristiques techniques des réacteurs nucléaires, ne permet pas d'utiliser le parc français dans les conditions économiques optimales. En effet les centrales nucléaires ne sont pas bien adaptées aux variations rapides de la demande en électricité.

Cette utilisation du nucléaire contribue à expliquer, avec la durée du cycle et des arrêts de tranche, un coefficient de disponibilité des tranches inférieur à 80 % (78 % en 2009), et surtout nettement inférieur à celui des autres pays où la proportion d'électricité nucléaire est plus faible qu'en France. Dans ces pays le taux de performance dépasse couramment les 90 %. En conséquence, sans remettre en cause la filière, une utilisation du nucléaire en base nous paraît être la bonne option pour une utilisation optimale.

## Pas de suréquipement pour exporter

Par ailleurs, la CFDT s'oppose à un suréquipement délibéré, relativement aux besoins français, dans l'objectif de poursuivre une politique d'exportation massive d'électricité nucléaire. Or une part notable de notre production électro-nucléaire est exportée (entre 5 et 15 % selon les années de 2000 à 2009), soit l'équivalent de la production de plusieurs réacteurs. Ce n'est pas à la France de pallier les besoins des autres pays européens, et de cumuler sur son territoire l'ensemble des problèmes éthiques, politiques, sociétaux, environnementaux que pose la gestion du nucléaire et de ses déchets.

A contrario, pour des raisons diverses, la France est plus sensible que d'autres pays aux pointes de consommation. Notamment la trop grande part du chauffage électrique, conséquence d'une politique à courte vue d'incitation, a pour conséquence d'augmenter le risque d'importations d'électricité en périodes de très basses températures. Cette électricité importée participe à l'amplification des émissions de CO<sub>2</sub>.

## Les directives européennes

La mise en application de la directive européenne qui impose à la France de porter à au moins 12 % la proportion d'énergie renouvelable dans son bilan énergétique total et à au moins 21 % dans son bilan électrique (l'objectif gouvernemental affiché est de 23 %<sup>2</sup>) nous impose de développer la production d'électricité à partir d'éolien, de solaire photovoltaïque, de bio-

masse, etc. La CFDT approuve les mesures prises par l'Europe et les dispositifs de soutien économique et réglementaire mis en place pour encourager les énergies renouvelables. Celles-ci devront donc prendre une place plus importante pour assurer les besoins en électricité de long terme.

<sup>1</sup> l'efficacité énergétique, c'est la consommation d'énergie par unité de PIB (en général exprimée en TEP par % d'accroissement du PIB)  
<sup>2</sup> derniers accords européens qui ont été repris par le Grenelle de l'environnement

# Intégrer la **protection de l'environnement**

Le Rapport au Parlement relatif à la Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité pour la période 2009-2020 fait apparaître la nécessité pour la France de se placer dans l'optique de la lutte contre le changement climatique par l'utilisation de moyens peu carbonés et par des objectifs de sobriété énergétique. Il souligne notamment le rôle néfaste de la demande de pointe sur les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Pour la CFDT il est nécessaire d'infléchir notre comportement de façon générale vers un mode de vie plus sobre en consommation d'énergie. C'est pourquoi la CFDT s'est prononcée en faveur d'une Contribution climat énergie (CCE) s'appliquant à toute forme de consommation d'énergie, y compris électrique.

## Maîtriser les **consommations d'énergie**

Pour la CFDT, la priorité doit revenir à la maîtrise des consommations énergétiques qui peut être déclinée en 4 points principaux :

- La priorité doit être donnée à la diminution du contenu énergétique de la croissance pour des raisons économiques et environnementales. Cela est possible grâce aux progrès technologiques, par la mise en place de politiques qui s'efforcent d'agir sur la demande et par une véritable gestion patrimoniale des réserves énergétiques.
- Cette priorité apportée à la maîtrise de l'énergie rend l'intervention publique indispensable, car elle seule est capable de prendre en charge l'intérêt général et le long terme, de fixer des objectifs sur la nature, la rentabilité et le volume des "gisements" d'économie et d'engager les investissements né-

cessaires pour leur exploitation dans les transports, l'habitat et l'industrie.

- Cette maîtrise passe aussi par la mise en œuvre de moyens institutionnels réglementaires et fiscaux, afin d'engager des politiques incitatives à l'utilisation plus économe de l'énergie et aux développements des énergies renouvelables.
- La protection de l'environnement dépend pour partie du type d'énergie que nous utilisons et de l'usage que nous en faisons sur le long terme. S'engager sur la voie d'un développement durable, impose de privilégier les stratégies énergétiques au cœur desquelles se situe la satisfaction des besoins à partir de la demande d'énergie (par opposition à la politique de l'offre pratiquée jusqu'aujourd'hui).

## A quand le **renouvellement du parc ?**

Concernant le renouvellement du parc électro-nucléaire, plusieurs raisons plaident pour ne pas se précipiter :

Le parc français de réacteurs est jeune : 25 ans d'âge en moyenne. Le plus ancien réacteur (Fessenheim) date de 1977 et le plus récent (Civaux) n'a que 10 ans. Leur durée de vie prévue initialement pour 30 ans a été portée à 40 ans. En fonction des exigences de sûreté il apparaît raisonnable d'envisager qu'une certaine proportion des centrales en place puissent fonctionner jusqu'à 50, voire 60 ans. Même si la demande française d'électricité augmente dans les vingt prochaines années, il est possible sans altérer nos capacités de production d'utiliser le nucléaire, dans un marché ouvert et concurrentiel, de manière plus rentable et plus compétitive.

A terme, une utilisation progressive du nucléaire en base permettrait de retarder la construction de nouveaux réacteurs. Il faut y ajouter le fait que la fermeture de l'usine d'enrichissement de l'uranium Eurodif, plus gros consommateur d'électricité en France, et son remplacement par l'usine Georges Besse II qui utilisera le procédé de l'ultra-centrifugation beaucoup plus économe en énergie, rendra disponible l'équivalent de la production de deux à trois tranches nucléaires. En outre l'amélioration du taux de disponibilité des centrales (tout en priorisant un niveau de sécurité optimum) doit permettre de regagner encore l'équivalent de production de plusieurs tranches nucléaires.

# Ne pas aller trop vite

Allongement à 60 ans de la durée d'utilisation des réacteurs actuellement en service, amélioration de leur taux de disponibilité, utilisation rationnelle et plus compétitive du nucléaire en base, programme national d'économie d'énergie, développement des énergies renouvelables en conformité avec nos engagements européens, limitation des exportations d'électricité, fermeture prochaine de l'usine Eurodif, autant d'éléments qui nous permettent de dire que la question du

renouvellement du parc électronucléaire français ne se pose pas avec urgence.

En tout état de cause le nucléaire doit continuer à jouer un rôle important (de l'ordre de 60 à 70 %) dans l'approvisionnement français en électricité pour des raisons notamment de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement et d'indépendance énergétique.

## Penly 3 et l'EPR

Lors du débat public portant sur la construction du premier EPR français (Flamanville 3), la CFDT avait estimé sa construction prématurée puisque les besoins de renouvellement du parc ne se feront pas sentir avant 2020. EDF avait à l'époque rétorqué qu'elle souhaitait mettre en construction un EPR afin de conforter ses propres prévisions et d'en retirer un retour d'expérience suffisant, estimé à 5 ans de fonctionnement avant d'en envisager un deuxième ; ceci aurait dû inciter l'Etat français de ne pas annoncer de deuxième EPR avant 2018-2020.

Il y a actuellement deux EPR en construction en Europe sans qu'aucune certitude de leur pertinence industrielle, pas plus qu'économique, ne soit possible à démontrer.

La CFDT estime qu'il est encore temps de réfléchir à d'autres

alternatives pour Penly 3, comme certains outils de plus faible puissance (ATMEA, CPR 1000...) ou d'autres issus de la filière de 2<sup>ème</sup> génération (N4+,...). Ce serait l'opportunité d'enrichir le catalogue de réacteurs français proposés à l'exportation. En complément, une puissance de 600 MW (écart de puissance entre EPR et ATMEA) pourrait être produite par de nouveaux équipements de production d'énergie renouvelable ; les projets à l'étude en Haute-Normandie (éoliennes off-shore, hydroliennes) devraient entrer dans ce cadre.

Par ailleurs GDF-Suez, exploitant de 7 réacteurs nucléaires en Belgique, a fait état de sa volonté d'être acteur de la production d'électricité nucléaire en France. L'éventualité d'autoriser en France un autre opérateur nucléaire qu'EDF doit faire l'objet d'un débat démocratique.

### La CFDT

La Confédération française démocratique du travail est une organisation syndicale de salariés. Elle est partie prenante de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la confédération syndicale internationale (CSI).

En nombre d'adhérents, elle est la première organisation syndicale française, avec plus de 800 000 adhérents. Sa stratégie est définie tous les 4 ans lors de son congrès qui réunit tous ses syndicats. Son objectif premier et constant est de participer activement aux compromis qui permettent d'améliorer la situation des salariés et des chômeurs.

Elle est un syndicat qui agit pour la réforme, même en période de crise. Ses principaux axes de revendications portent sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés obligés de quitter leur emploi, de défendre le pouvoir d'achat des personnels en agissant pour la réduction des inégalités, y compris fiscale.

Sur le plan international, La CFDT s'engage complètement dans la construction européenne, en souhaitant une Europe plus active en matière de politique industrielle, de recherche et développement. Elle s'inscrit complètement au niveau mondial dans la défense des principes de l'organisation internationale du travail, pour un travail décent et la liberté syndicale.

Elle participe activement avec la CES et la CSI aux actions de lutte contre le réchauffement climatique avec les autres syndicats et les ONG environnementalistes. Elle agit aussi avec une partie des employeurs dans la lutte pour la dignité au travail.

